

## Patrick HUCHET

Architecte D.E.S.A. - Expert honoraire près la Cour d'Appel de Rennes

24 Bd Gabriel Guist'hau 44000 NANTES

Nantes, le 22 mars 2017

### AVIS SUR LE RACCORDEMENT A L'EGOUT

**Maison de Mr et Mme ROIRAND**  
**la Bellaudière**  
**44115 HAUTE GOULAINÉ**

Le 8 mars 2017, à la demande de Mr ROIRAND, je me suis rendu à l'adresse ci-dessus.

Mr ROIRAND m'a expliqué :

- qu'une canalisation d'égout public avait été posée à la demande de la Mairie en 2003 et que les riverains devraient y raccorder leur habitation (lettre de la Mairie du 23/05/2003),
- que la Mairie s'était engagée sur une profondeur de tabouret de 130 cm, mais que cette profondeur n'est que de 88 cm,
- que la mairie avait expliqué qu'elle n'avait pu faire autrement, en raison de la présence sous la chaussée d'une canalisation d'eau potable,
- qu'il souhaitait avoir mon avis sur cette explication.

#### Avis

Dans son courrier du 18/11/2003, la Mairie de HAUTE GOULAINÉ écrit que la pose d'un tabouret à une profondeur de 130 cm n'a pas été possible, en raison de la présence d'une conduite d'eau potable, de diamètre 160, située sous la chaussée.

Ceci n'est pas exact pour les raisons suivantes :

- le dessus du tabouret actuel est à 20,57 m ( $19.69 + 0.88$ ),
- le fond d'un tabouret situé à 1,30 m du dessus aurait donc été à 19.27,
- la canalisation, de diamètre 125 mm de raccordement entre ce fond de tabouret et l'égout public, avec une pente de 1 cm.p.m. passerait sous la conduite d'eau potable.

En effet, la pente de 1 cm.p.m est celle que l'on réalise en général, en l'absence de norme ; la conduite d'eau potable est à 2,90 m du tabouret.

Le calcul donne pour le niveau du dessus de la conduite de raccordement, à 2,90 m du tabouret :

$$19,27 - 0,029 \text{ (pente)} + 0,125 \text{ (diamètre de la canalisation)} = 19,366.$$

Le fil d'eau de la conduite d'eau potable étant, au croisement des deux conduites, au niveau 19,43, il reste donc un espace de plus de 6 cm entre ces deux conduites.

Mais le prolongement de la conduite de raccordement vers l'égout public, situé à 6,50 m du tabouret, avec toujours une pente de 1 cm.p.m, arriverait plus bas que cet égout, dont le fil d'eau est au niveau 19,28 ; en effet :  $19,27 - 0,065 = 19,205$ .

C'est donc bien l'égout public qui a été posé trop haut, puisque son fil d'eau est à 19,28, à l'emplacement du branchement.

Lorsque la Mairie s'est engagée sur une profondeur du tabouret à 130 cm, elle aurait dû transmettre cette information à l'entreprise qui faisait les travaux, afin que la canalisation publique soit positionnée à un niveau qui permettait le raccordement depuis le fond du tabouret avec une pente de 1 cm.p.m.

Fait à NANTES, le 22 mars 2017 pour servir et valoir ce que de droit.

P. HUCHET

